



# TRANS'EUROPE CENTRE

Le Conseil régional du Centre  
permet aux lycéens d'effectuer  
un séjour gratuit en Europe



## Conseil régional du Centre

Direction des Lycées  
Service Fonctionnement

Tél. : 02 38 70 32 75  
Fax : 02 38 70 27 01

9, rue Saint-Pierre-Lentin  
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30  
Fax : 02 38 70 31 18

[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)



Région Centre

*Dans le Centre, c'est vous le centre*



Région Centre



# TRANS'EUROPE CENTRE

## ÉDITO

Partir à l'étranger quand on est lycéen, quel formidable atout pour sa formation, son épanouissement personnel, son orientation et son insertion professionnelle. C'est le cadre idéal pour découvrir, échanger, s'ouvrir à une culture différente, à la tolérance. C'est l'occasion de confirmer et de mettre en oeuvre ses capacités linguistiques. C'est pour ces raisons et pour renforcer l'égalité de tous les lycéens de la région Centre, que nous avons décidé la mise en place de **Trans'Europe Centre** : chaque lycéen pourra partir, une fois, gratuitement en Europe pour un séjour éducatif de cinq jours minimum, durant sa scolarité.

A la rentrée scolaire 2005-2006, nous lançons cette nouvelle possibilité de manière expérimentale dans 14 lycées de la région Centre, dont le vôtre. Celle-ci sera ensuite étendue à l'ensemble des lycées de la région Centre, pour que tous les lycéens puissent en bénéficier. A tous, nous souhaitons un excellent séjour éducatif et de belles découvertes avec Trans'Europe Centre !

Michel SAPIN  
Président de la Région Centre

François BONNEAU  
Vice-Président  
délégué à l'Education et aux Lycées



## 1 POUR QUI ?

**TRANS'EUROPE CENTRE** s'adresse aux élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel de l'Education Nationale ou de l'Agriculture, publics et privés sous contrat.



## 3 OÙ ET COMMENT ?

**TRANS'EUROPE CENTRE** se déroule dans l'un des pays de l'Union Européenne et pays associés, sa durée minimum est fixée à cinq jours consécutifs. Les dates et les modalités de séjour sont arrêtées par l'établissement scolaire. Le Conseil régional encourage les séjours avec échange, soit dans des familles d'accueil, soit avec des établissements scolaires, dans le cadre de partenariats existants avec le Conseil régional ou les autres collectivités de la région Centre.



## 2 POUR QUOI ?

**TRANS'EUROPE CENTRE** renforcera l'égalité des chances de tous les lycéens par la gratuité d'accès aux séjours éducatifs européens. Il permettra la mobilité internationale, en développant l'ouverture culturelle et sociale des jeunes sur l'Europe. Il confortera l'intérêt pour les échanges linguistiques, et contribuera, par une plus grande ouverture sur le monde, à l'orientation et à l'insertion professionnelle des jeunes de la région Centre.



## 5 COMMENT SE PASSE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE ?

Le Conseil régional prend en charge la part restant à payer par les familles pour assurer la totale gratuité. Seul un forfait repas leur sera demandé.

## 6 ET AU RETOUR ?

Chaque séjour **TRANS'EUROPE CENTRE** fera l'objet d'une évaluation. Pour chaque lycéen participant, une attestation et un «**Visa européen individuel**» seront délivrés.

Ils constitueront des atouts pour solliciter une entrée dans certaines formations ou accéder à certains emplois dans le cadre d'une future recherche.

## 4 QUEL CONTENU ?

Un projet **TRANS'EUROPE CENTRE** est élaboré et organisé par l'équipe éducative, pour les élèves d'une même classe, ou pour un regroupement d'élèves partageant une option ou une activité complémentaire commune. Le séjour concerne des thèmes pluridisciplinaires dans les domaines de l'économie, du social, de la culture, des arts, des sciences et techniques, du patrimoine ou encore de l'agronomie et de l'environnement... Les projets sont validés par le Conseil d'administration du lycée puis par une commission tripartite composée de représentants de l'Education Nationale, de l'Agriculture et du Conseil régional.

